

CADRE DE RÉFÉRENCE DU GROUPE D'EXPERTS INDÉPENDANTS

EXAMEN DÉTAILLÉ DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

TABLE DES MATIÈRES

1.0 INTRODUCTION.....	3
2.0 MISE EN CONTEXTE.....	3
3.0 MANDAT	3
4.0 PRINCIPES DIRECTEURS	4
5.0 COMPOSITION DU GROUPE.....	4
5.1 SÉLECTION DES MEMBRES	4
5.2 PRÉSIDENTE	5
5.3 DURÉE DU MANDAT	5
6.0 FONCTIONNEMENT DU GROUPE	5
6.1 RÔLES ET RESPONSABILITÉS.....	5
6.2 RAPPORT.....	6
6.3 CONFIDENTIALITÉ	7
6.4 DÉCLARATION D'INTÉRÊT	7
6.5 RESSOURCES DOCUMENTAIRES.....	7
6.6 MISES À JOUR ET RÉVISION DU CADRE DE RÉFÉRENCE.....	8
7.0 SOUTIEN ADMINISTRATIF	8
8.0 ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE.....	8

1.0 INTRODUCTION

Le ministère de la Santé et des Affaires sociales du gouvernement du Yukon (le « Ministère ») entreprend un examen détaillé dans le but d'améliorer l'efficacité et l'efficacités de ses programmes et services et d'en confirmer la pertinence.

Dans le cadre de cet examen, un groupe d'experts indépendants des secteurs de la santé, des services sociaux et des finances (le « Groupe ») devra :

- Réviser les systèmes de santé et de services sociaux (principaux inducteurs de coûts, possibilités d'améliorer la coordination et l'intégration des services, etc.);
- Donner des conseils stratégiques;
- Préparer un rapport pour le sous-ministre.

2.0 MISE EN CONTEXTE

En mai 2017, le gouvernement du Yukon a créé le Groupe consultatif financier du Yukon (GCFY), un groupe indépendant chargé de donner des conseils impartiaux et éclairés sur la manière d'améliorer les perspectives financières du territoire. Le mandat du GCFY était de proposer des options pour que le gouvernement du Yukon puisse poursuivre ses objectifs prioritaires en répondant aux besoins essentiels des Yukonnais, tout en assainissant la situation financière du territoire.

En septembre 2017, le GCFY a présenté son rapport final¹ au premier ministre Sandy Silver. Ce rapport contenait des commentaires à propos des dépenses dans le secteur de la santé, ainsi que des recommandations ciblant le système de santé yukonnais, comme :

- Envisager un examen complet du système de santé semblable à celui effectué en 2008 en mettant l'accent sur les facteurs qui contribuent aux coûts ainsi que sur la qualité des services offerts aux Yukonnais;
- Examiner les innovations en matière de prestation et de financement des soins de santé.

Le Ministère doit donc se soumettre à un examen exhaustif, axé sur les inducteurs de coûts, la qualité des services fournis aux Yukonnais et l'efficacité du système (ses forces et comment utiliser tout son potentiel).

3.0 MANDAT

Le mandat du Groupe est de réaliser l'examen du système de santé yukonnais actuel (y compris les services sociaux et les soins prolongés) afin de donner des conseils stratégiques et de préparer un rapport final pour le sous-ministre de la Santé et des Affaires sociales. Ce rapport formulera des recommandations précises sur les inducteurs de coûts, la qualité des services fournis aux Yukonnais et l'efficacité du système.

¹ <https://engageyukon.ca/fr/2017/lavenir-financier-du-yukon>

Lors de la rédaction de son rapport – qui contiendra son analyse de la situation et ses recommandations –, le Groupe tiendra compte des idées et des opinions des Yukonnais, des gouvernements (y compris ceux des Premières nations), des organismes et de tout autre intervenant qui se sont exprimés lors de la consultation publique.

4.0 PRINCIPES DIRECTEURS

- Dans la mesure où il mène ses activités en conformité avec le présent cadre de référence, le Groupe est totalement indépendant du Ministère et du gouvernement du Yukon.
- Il est attendu que les membres du Groupe agissent de concert, de manière respectueuse et en faisant preuve d'ouverture à l'égard des différentes approches et des différents points de vue apportés, afin de déterminer comment régler certaines questions pertinentes.
- Les membres du Groupe doivent respecter l'objet de chaque rencontre. Ces rencontres ne peuvent pas servir de prétexte pour discuter d'autres sujets.
- Lors de la prise de décisions, les membres du Groupe tenteront de parvenir à un consensus. S'ils n'y parviennent pas, leurs recommandations devront inclure la vision de la majorité et celle des dissidents.
- Tous les avis donnés par les Yukonnais au cours de la consultation publique seront pris en compte.
- Pour assurer une participation maximale, les rencontres en personnes seront planifiées le plus tôt possible. L'objectif est de s'accommoder aux emplois du temps de chacun. Autant que faire se peut, les technologies en ligne, les téléconférences et les vidéoconférences seront utilisées pour faciliter la participation et limiter les déplacements.

5.0 COMPOSITION DU GROUPE

5.1 SÉLECTION DES MEMBRES

Lors de la sélection des membres du Groupe, le sous-ministre cherche des candidats qui répondent aux critères suivants :

- Connaissances et compétences dans le domaine de la santé, des services sociaux et des soins prolongés;
- Sens des affaires;
- Opinions nuancées et approche équilibrée des problèmes;
- Compréhension et reconnaissance des points de vue divergents.

Les membres du Groupe sont les suivants :

- Bruce McLennan
- Jennifer Zelmer
- Gregory Marchildon
- Diane Strand
- George Green

Dans l'éventualité où l'un des membres du Groupe se désiste, c'est au sous-ministre que revient la responsabilité de choisir son remplaçant.

5.2 PRÉSIDENCE

Le Groupe sera présidé par Bruce McLennan et les autres membres pourront choisir un suppléant parmi eux, qui agira lorsque le président n'est pas en mesure de participer à une rencontre.

5.3 DURÉE DU MANDAT

- Le Groupe sera formé à l'automne 2018.
- Le mandat de chacun des membres se terminera en décembre 2019 ou à la discrétion du sous-ministre.
- Le Groupe sera dissous dès qu'il aura déposé son rapport final au comité directeur.
- Le sous-ministre se réserve le droit de dissoudre le Groupe en tout temps, pour quelque raison que ce soit.

6.0 FONCTIONNEMENT DU GROUPE

6.1 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Chaque membre du Groupe prendra part aux délibérations et à la production du rapport final.

Chaque membre du Groupe fournira des conseils et des recommandations stratégiques au sous-ministre. Ils pourraient notamment avoir à :

- Prendre connaissance du présent cadre de référence et s'engager à le respecter;
- Prévoir les rencontres et s'y préparer :
 - en se familiarisant avec les ressources fournies par le ministère de la Santé et des Affaires sociales,
 - en donnant des conseils et en étant prêt à prendre la parole au sujet des problèmes actuels, des pratiques prometteuses et des nouveautés en matière de santé, de soins prolongés et de services sociaux,
 - en étant prêt à participer aux rencontres;
- Assister et participer aux rencontres en personne ou par conférence téléphonique (ou à l'aide de toute technologie similaire);
- Proposer de nouveaux thèmes de recherche, décider s'il faut consulter d'anciennes recherches ou analyses et en évaluer les répercussions sur le système de santé et les services sociaux du Yukon pour faciliter l'examen détaillé et la préparation du rapport, selon les directives du sous-ministre;
- Planifier, rédiger et présenter des documents au sous-ministre;
- Participer à des consultations ou des activités publiques (à la demande du sous-ministre);
- Agir comme conseiller auprès du sous-ministre;

- Répondre sans tarder aux demandes du sous-ministre (au plus tard deux semaines après avoir reçu une demande).

Chaque membre du Groupe s'engage à donner son avis au sujet du rapport final, à le revoir et à le présenter au sous-ministre au plus tôt en juillet 2019 et au plus tard à la fin de son mandat. Le rapport devra contenir les recommandations du Groupe. Fortes de l'expertise de chaque membre du Groupe, ces recommandations s'inscriront dans le contexte du système de santé yukonnais (y compris les services sociaux et les soins prolongés) et découleront de l'analyse des occasions à saisir par le Ministère dans la poursuite de la mise en place d'une approche du mieux-être centrée sur les citoyens, elle-même axée sur des pratiques prometteuses et une prise de décisions avec preuves. Le rapport sera rendu public et pourra être utilisé par le Ministère pour mettre en œuvre les recommandations et les améliorations des services, des politiques et des programmes.

Les éléments suivants, entre autres, devront faire partie du rapport :

- Des renseignements sur l'état actuel du système de santé, des services sociaux et des soins prolongés du territoire (y compris les programmes financés – mais pas mis en œuvre – par le Ministère);
- Les résultats de l'analyse du programme de frais de déplacement liés à des soins médicaux, de la facturation des médecins et des produits pharmaceutiques;
- Les forces que le Ministère et ses partenaires de la prestation de soins de santé devraient exploiter;
- Les avenues à explorer par le Ministère et les organismes prestataires de soins de santé pour la concrétisation d'une approche du mieux-être centrée sur la personne;
- Des recherches appuyées sur des citations;
- Des données justificatives ou de l'information sur des pratiques prometteuses;
- Un cadre de mise en œuvre.

Responsabilités supplémentaires propres au président

Dans le cadre de son mandat, le président du Groupe pourrait notamment avoir à :

- Rencontrer le sous-ministre, en tant que porte-parole du Groupe, et l'informer de l'avancement de ses travaux;
- Dialoguer avec le sous-ministre : conseils, réflexions, forces et des faiblesses concernant le Groupe;
- Représenter le Groupe lors d'échanges avec des personnes ne faisant pas partie du comité directeur, à la demande du sous-ministre ou de la ministre.

6.2 RAPPORT

- Le Groupe est tenu de présenter un rapport final au sous-ministre. Ce rapport devra inclure ses recommandations et doit être déposé au plus tard en octobre 2019.

Budget

- Le budget sera fixé par le Conseil de gestion.

6.3 CONFIDENTIALITÉ

Les discussions tenues entre les membres du Groupe sont confidentielles. Les avis et commentaires peuvent être rapportés si le Groupe et leur auteur l'autorisent. Les comptes rendus ou procès-verbaux de réunion n'identifieront pas l'auteur d'un avis ou commentaire au sein du Groupe. Une mention à cet effet sera clairement indiquée sur chaque document.

Tous les membres du Groupe doivent protéger la confidentialité de toute information privilégiée révélée dans le cadre de leurs travaux, y compris celles provenant de présentations faites à leur intention. Ils ne doivent pas en parler avec des tiers ni les divulguer tant qu'elles ne sont pas rendues officiellement publiques.

6.4 DÉCLARATION D'INTÉRÊT

À la demande du président, les membres du Groupe devront déclarer oralement leurs affiliations ou intérêts pertinents. Le degré de participation d'un membre en conflit d'intérêts sera établi par le président, en consultation avec les autres membres du Groupe. Chaque membre du Groupe a la responsabilité de déclarer les conflits d'intérêts dès qu'ils se présentent.

6.5 RESSOURCES DOCUMENTAIRES

1. Pour aider le Groupe à remplir son mandat, le Ministère lui fournira les documents suivants, entre autres :
 - a. Rapport final du Groupe consultatif financier du Yukon;
 - b. Rapport sommaire des résultats de la consultation menée par le Groupe consultatif financier du Yukon;
 - c. Budget 2018-2019 du gouvernement du Yukon;
 - d. Perspectives économiques yukonaises 2018-2019;
 - e. Plan d'immobilisations quinquennal du gouvernement territorial 2018-2019;
 - f. Comptes publics du gouvernement du Yukon pour l'exercice 2016-2017;
 - g. Lettres de mandat des ministres (2017);
 - h. Cadre d'évaluation du rendement de Santé et Affaires sociales de 2014 à 2019;
 - i. Plan concernant les services cliniques de Santé et Affaires sociales (2014);
 - j. Examen du ministère de la Santé et des Affaires sociales (2008);
 - k. Tout document mentionné ou demandé par le Groupe.
2. Si le Groupe en fait la demande, le sous-ministre pourrait lui fournir d'autres ressources pour l'aider dans sa tâche.

6.6 MISES À JOUR ET RÉVISION DU CADRE DE RÉFÉRENCE

1. La révision du présent cadre de référence exige le consentement du président du Groupe et du sous-ministre, après discussion avec les autres membres du Groupe et le comité directeur.

7.0 SOUTIEN ADMINISTRATIF

Pour permettre au Groupe de respecter les exigences du cadre de référence, le Ministère lui fournira du soutien administratif.

8.0 ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Le Groupe est assujéti, et accepte de se conformer, aux lois canadiennes et yukonnaises, dont la *Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels* et la *Loi sur la protection et la gestion des renseignements médicaux*.